PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 5 août 2014, 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de M. Jean-Yves Ouellet, président de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents les conseillers :

monsieur Jean-Yves Ouellet, madame Gilberte Fournier, monsieur Réjean Gendron, monsieur Raymond L'Arrivée, monsieur Rodrigue Roy le tout formant quorum sous la présidence de maire suppléant, maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

La séance est ouverte à 19h30

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés.: 2014-093

Il est proposé par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour suivant, en ajoutant le point 6.3 Rapport de l'auditeur – Service des incendies, tout en maintenant le point varia ouvert.

3. <u>APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN JUILLET 2014</u>

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du séance ordinaire du 8 juillet 2014 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, la Directrice générale est dispensée d'en faire la lecture ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Il est dûment proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procèsverbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2014.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 <u>APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT</u>

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 5 août 2014 ;

Il est dûment proposé par monsieur Rodrigue Roy et résolu $\underline{\grave{a}}$ l'unanimité des conseillers présents :

1100. . 201

Rés.: 2014-094

Rés.: 2014-095

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie (mois) : 8 036.87 \$ Dépenses incompressibles payées en (mois) 1 217.43 \$ Comptes à payer du mois : 11 565.61 \$

4.2 CAPITAL ET INTÉRÊTS PAYABLES À LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA MITIS POUR L'EMPRUNT # 2

Il est proposé par M. Réjean Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le remboursement de la somme de 35427.96 \$ à la Caisse populaire Desjardins pour le paiement en capital (34 500.00 \$) et des intérêts (927.96 \$) échus le 16 août 2014 et référant à la 2ère tranche de remboursement en capital du règlement d'emprunt 2010-141 pour le financement # 2 du projet relatif à la programmation de travaux de voirie local de la taxe d'accise.

4.3 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Rés.: 2014-097

Rés.: 2014-098

Rés.: 2014-096

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un maire suppléant, conformément à l'article 116 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame Gilberte Fournier, appuyé par et résolu unanimement :

DE NOMMER, séance tenante, Rodrigue Roy, maire suppléant pour la période du 5 août 2014 au 4 novembre 2014.

4.4 INVITATION À SOUMISSIONNER – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DE SABLAGE POUR 2014-2015 ET 2015-2016

Il est proposé par Mme Gilberte Fournier et Résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice à envoyer des invitations à soumissionner à 3 entrepreneurs de la région pour une demande de soumission pour le déneigement et le sablage des chemins de la municipalité pour les saisons 2014-2015 et 2015-2016.

Le conseil municipal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées, ni à encourir aucune obligation ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

4.5 <u>ÉLECTIONS PARTIELLES 2014</u>

La directrice informe les élus des divers points se rapportant aux élections partielles du 14 septembre prochain.

6. CORRESPONDANCE

6.1 ACTION 50+ BAS-SAINT-LAURENT

Pour la 6^e édition du Rassemblement des 50 ans et plus, qui s'est déroulée du 5 au 7 juin 2014, Action 50+ nous remercie pour l'aide financière apportée.

6.2 COLLOQUE ANNUEL DE L'ADMQ DE LA ZONE 12

Rés.: 2014-099

Il est proposé Mme Gilberte Fournier <u>et résolu à l'unanimité</u> des conseillers présents de la municipalité de Grand-Métis de permettre à la directrice de participer au colloque des directeurs municipaux de la zone 12 qui se tiendra cette année à l'Auberge de la Pente Abrupte à Sainte-Paule le 17 septembre prochain de 8h à 17h00. Le coût de la formation est de 75.00\$ et comprend le matériel didactique, le repas du midi, les pauses ainsi que l'inscription. Les frais de déplacement seront défrayez selon le tarif en cours.

7. VARIA

Rés.: 2014-100

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT POUR LE DOSSIER DU MTQ (PAERRL) POUR L'EXERCICE TERMINÉ AU 31 DÉCEMBRE DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport d'audit pour le dossier du MTQ (PAERRL) pour l'exercice terminé au 31 décembre de la municipalité de Grand-Métis;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt du rapport d'audit pour le dossier du MTQ (PAERRL). Ledit rapport sera conservé avec les archives de la municipalité de Grand-Métis.

7.2 ACHAT D'UN TERRAIN – CHEMIN KEMPT

Rés.: 2014-101

Rés.: 2014-102

Il est proposé par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre à la directrice de verser le premier versement de 25 000\$ plus taxes, soit 39 975\$ pour l'acquisition du terrain désigné comme étant la subdivision de lot numéro 3-3, et les parties de lots p-3, Fief Pachot paroisse Saint-Octave-de-Métis, circonscription foncière de Matane et les lots p-158, p-160, p-161, p-162, p-163, Seigneurie de Métis du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Octave-de-Métis, circonscription foncière de Matane ayant une superficie de 28,50 hectares, selon les conditions prévues de l'offre d'achat.

7.3 <u>DEMANDE AU MTQ POUR LA POSE DE GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ</u>

Considérant que le MTQ a fait des travaux à l'intersection du

chemin Kempt et du 2e rang Ouest;

Considérant que la municipalité de Grand-Métis trouve l'intersection dangereuse en raison de la profondeur des fossés;

Pour ces motifs, il est proposé par Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice à envoyer une lettre à M. Brisson du Bureau de Mont-Joli afin que ces derniers pose une glissière de sécurité à l'intersection du chemin Kempt et du 2^e rang Ouest afin d'augmenter la sécurité et de revoir le drainage car le ponceau est déjà bouché suite à une pluie abondante.

8. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

La période de question s'est tenue de 19h55 à 19h56.

9. <u>LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE</u>

Rés.: 2014-103

À 19h56 l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à à l'unanimité des conseillers présents de lever la présente séance.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en
même temps toutes et chacune des résolutions.

M. Jean-Yves Ouellet, 1	prés.	Chantal Tremblay, dir.gén.

Procès-verbal signé par M. Jean-Yves Ouellet, président de l'assemblée, le 9 septembre 2014

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

M. Jean-Yves Ouellet, prés	Chantal Tremblay, dir.gén.

Procès-verbal signé par M. Jean-Yves Ouellet, président, le 21 août 2014.